

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/06/2022

Dossier complet le :

06/07/2022

N° d'enregistrement :

2022\_6301

#### 1. Intitulé du projet

Remise en service d'une canalisation de transport de gaz de mines Louches – Hornaing et création d'une antenne à Escaudain et d'un tronçon de canalisation à Louches

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GAZONOR

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

FORCINAL Antoine, directeur général

RCS / SIRET

3 8 1 9 7 2 4 3 9 0 0 0 7 3

Forme juridique

SAS

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
37. Canalisations de transport de gaz inflammables, nocifs ou toxiques, et de dioxyde de carbone en vue de son stockage géologique.	<p>Le projet concerne la remise en service d'une canalisation DN 350 d'une longueur de 7,8 km, la construction d'un tronçon DN 160 en PE d'une longueur de 1,5 km et la construction d'une antenne en PE en DN 160 d'une longueur de 50 m environ.</p> <p>Le projet est donc au-dessus du seuil de 2 km et en-dessous du seuil de 40 km et 800 mm de diamètre extérieur.</p> <p>Le projet doit faire l'objet d'une évaluation au cas par cas.</p>

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à remettre en service un tronçon de canalisation existant DN350 en arrêt d'exploitation entre Louches (Désirée) et Hornaing (tracé rouge sur la carte en annexe), à utiliser un tronçon de canalisation existant en acier (Désirée - La Naville) comme fourreau pour tirer une canalisation DN 160 PE (tracé bleu sur la carte) et à construire un tronçon neuf de 50 mètres environ en PE en DN160 à Escaudain (tracé violet sur la carte en annexe).

La remise en service du tronçon DN 350 et le tirage de la canalisation PE dans le tronçon existant vont nécessiter la réalisation ponctuelle de fouilles d'excavation pour des inspections et des réparations et pour le tirage du tube PE.

Le tronçon à construire quant à lui consistera en une pose classique avec une largeur de piste de 14 m pour un DN160.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'alimenter à partir du 2ème semestre 2023 une future unité de production d'électricité GAZONOR à La Naville et de poursuivre l'alimentation de l'unité de production d'électricité GAZONOR de Désirée toutes deux situées à Louches (59), par du gaz combustible issu des sites d'extraction miniers GAZONOR à Escaudain et Louches.

Ceci permettra de valoriser une énergie locale tout en évitant les émissions de gaz (grisou) à l'atmosphère .

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent à réutiliser des canalisations enterrées existantes, ce qui n'impliquent que des excavations ciblées pour contrôler leur bon état ou y enfiler un tube neuf en PE, et réaliser une courte extension du réseau :

- Remise en service de la canalisation existante DN 350 Louches – Hornaing (en acier, longueur 7,8 km).

Environ 5 excavations localisées d' 1,5 m de profondeur le long du tracé pour inspections.

- Tirage d'un tube PE DN 160 dans le tronçon acier existant Désirée - La Naville (longueur 1,5 km)

Environ 4 excavations localisées d'1,5 m de profondeur pour des chambres de tirage du tube PE.

- Construction d'un nouveau tronçon de canalisation DN 160 à Escaudain (en polyéthylène DN 160, longueur 50 m).

Le nouveau tronçon de canalisation est posé en enterré avec un recouvrement de 0,8 m minimum.

- Construction d'un nouveau tronçon de canalisation DN 160 à Lanaville (en polyéthylène DN 160, longueur 150 m).

La traversée du ruisseau La Navie Malvaux à Louches par le tronçon Désirée - La Naville sera réalisée en aérien. La canalisation sera protégée par une gaine acier.

Le poste de sectionnement de Désirée (Louches) sera reconstruit en aérien sur le site de Gazonor et un poste de sectionnement sera construit à La Naville en aérien sur le site de Gazonor. Les deux postes seront équipés de vannes d'isolement et de connexions pour mises à l'air.

La chambre à vannes d'Escaudain sera entièrement reconstruite et une nouvelle chambre à vannes sera créée à Hornaing à l'extrémité de la canalisation.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation l'ouvrage majoritairement enterré à l'exception des installations annexes aériennes (postes de sectionnement de La Naville et Désirée) a peu d'impact sur la faune et la flore.

L'impact principal est lié à l'entretien de la bande de servitude de la canalisation (fauchage 1 à 2 fois par an).

Des travaux d'entretien et de réparation peuvent être nécessaires, ils sont limités aux emprises des servitudes de la canalisation.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à dossier d'autorisation de construire et d'exploiter (DACE) une canalisation de transport au titre de l'article L555-1 du Code de l'Environnement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la canalisation acier :	7,8 km
Diamètre nominal (DN) de la canalisation acier :	350
Longueur de la canalisation PE Désirée - La Naville :	1,5 km
Diamètre nominal (DN) de la canalisation PE :	160
Longueur de la canalisation PE à Escaudain :	50 m
Diamètre nominal (DN) de la canalisation PE :	160

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Site de Désirée : rue Désirée à  
Lourches

Escaudain  
Hornaing  
Hélesmes  
Lourches

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 03°20'52"82 Lat. 50°18'34"67

Point d'arrivée : Long. 03°20'45"61 Lat. 50°22'18"42

Communes traversées :

Escaudain  
Hornaing  
Hélesmes  
Lourches

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

**Le projet se situe-t-il :**

Oui Non

**Lequel/Laquelle ?**

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I n°310013766 « Terril n°153 dit d'Audiffret-Sud à Escaudain »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional FR8000037 « Scarpe-Escout »
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monument à Charles Mathieu à Louches Maison d'ingénieur rue Ledru Rollin à Escaudain
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Selle  Le PPRI est approuvé depuis février 2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de La Naville à Louches situé sur les anciennes cokeries de Louches fait l'objet d'une information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) sous la référence SSP000312501
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS FR3112005 « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut » à 0,1 km au nord du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de pose peuvent nécessiter des pompages dans la nappe phréatique pour visualiser le fond de la tranchée. Les rejets sont effectués sur les terrains avoisinants. Il n'est pas possible d'estimer le volume à pomper qui va dépendre du niveau de la nappe et des conditions météo au moment de la pose. Ces pompages font l'objet d'un dossier réglementaire sur la ressource en eau, instruit dans le cadre du DACE.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des impacts faibles sur la faune et la flore sont à prévoir lors de la phase de travaux en raison de défrichage, du bruit et de la poussière associés aux travaux. Il convient de noter que le tracé de la canalisation est majoritairement en zone urbaine, sous voirie ou en accotement (chemin ou route) et dans des espaces fortement anthropisés. Et que les travaux concernent une faible proportion du tracé. En phase d'exploitation, l'impact potentiel des ouvrages est encore réduit par rapport à la phase travaux et se limite à l'entretien de la bande de servitude.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, une gêne temporaire de la faune liée au bruit est possible. En revanche il n'y a pas d'impact prévisible sur les habitats ou la flore.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des gênes ponctuelles et temporaires liées aux travaux sont à prévoir.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule l'antenne à créer à Escaudain est située dans un espace naturel. La canalisation étant enterrée elle ne modifiera pas la destination du terrain.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé à Louches. La canalisation étant enterrée, elle n'engendre pas de risques particuliers par rapport aux inondations
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Ces risques sont traités dans le cadre de l'étude de dangers de l'ouvrage qui sera remise à la DREAL.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux seulement, le chantier peut entraîner des modifications ponctuelles de circulation. Des engins de chantier, camions et véhicules légers peuvent temporairement augmenter la circulation d'axes peu passants.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins de chantier peuvent ponctuellement engendrer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, des émissions de gaz d'échappements sont à prévoir avec les véhicules de chantier. De même des poussières pourront être générées ponctuellement par les travaux. Cela restera limité dans le temps et dans l'espace. En phase exploitation, il n'y a pas de rejet dans l'air en fonctionnement normal. Une mise à l'air du volume d'un tronçon de la canalisation peut être nécessaire en cas d'arrêt de la canalisation pour réparation (opération exceptionnelle)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tronçon de canalisation existant doit faire l'objet d'un nettoyage par passage d'un racleur mousse. Les effluents associés à ce nettoyage seront collectés et traités dans la filière de traitement adaptée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déchets seront produits durant la phase de travaux. Les déchets seront triés et évacués vers une filière adaptée.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence de la canalisation va engendrer une bande de servitude (5 m) interdisant la construction ou la plantation d'arbres. Elle permet la continuation des activités agricoles. Les servitudes d'utilité publiques attachées à la canalisation créent des contraintes d'urbanisme. Mais il faut noter que les SUP calculées pour ce projet sont inférieures à celles figurant dans les PLU des communes. Ainsi les contraintes sur l'urbanisme sont diminuées.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Cf. pré-diagnostic FFH en annexe 4

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale car il engendre peu d'impacts sur le milieu humain et sur l'environnement : réutilisation pour l'essentiel d'un ouvrage existant, nouvelles extensions de faible linéaire. Les impacts sont liés presque exclusivement à la phase travaux qui sera limitée dans le temps et dans l'espace. Les enjeux écologiques ont été évalués et compte tenu des mesures d'évitement et de réduction, les impacts sont réduits au niveau le plus faible.

Par ailleurs, les impacts potentiels font l'objet des pièces à fournir dans le DACE conformément aux articles R.555-8 et R555-9 du code de l'environnement, à savoir, l'étude de dangers et le document d'incidence sur la ressource en eau (contenant le chapitre Natura 2000).

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
Annexe 2 : carte du tracé au 1 : 40 000
Annexe 3 : photographies
Annexe 4 : pré-diagnostic faune flore habitats

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Avion

le, 08/062022

Signature

Po. 7/FAUW

